

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Plan de protection de l'atmosphère des agglomérations de Lille et du bassin minier

En application de l'arrêté inter-préfectoral du 13 août 2024, il sera procédé à une enquête publique de 33 jours consécutifs du lundi 16 septembre 2024 à 9 h au vendredi 18 octobre 2024 à 17 h inclus portant sur le projet de plan de protection de l'atmosphère (PPA) des agglomérations de Lille et du bassin minier.

Le PPA est un plan d'action porté par l'Etat, élaboré en concertation avec de nombreux acteurs locaux, visant globalement la réduction des émissions de polluants dans l'air et l'amélioration de la qualité de l'air. Il intègre 16 actions couvrant les différents secteurs d'activité et regroupe à la fois des actions qui feront l'objet d'actes réglementaires spécifiques, des mesures à déployer de façon volontaire par les parties prenantes ou encore des actions de communication ou de sensibilisation.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier complet sera consultable en version papier, aux jours et heures habituels d'accueil du public à la préfecture du Nord (12 rue Jean sans Peur, Lille), siège de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais (rue Ferdinand Buisson, Arras), et dans les mairies suivantes : Lille (place Augustin Laurent), Béthune (6 place du 4-Septembre), Lens (17 bis place Jean-Jaurès), Douai (83 rue de la Mairie), Valenciennes (Place d'Armes), Merville (57 place de la Libération) et Orchies (Place du Général-de-Gaulle).

Le dossier sera accessible en version numérique sur les sites internet des services de l'État dans le Nord ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)) et dans le Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)), ainsi que sur le site internet dédié : <https://participation.proxiterritoires.fr/plan-protection-atmosphere-lille-et-bassin-minier>

Il sera également consultable sur un poste informatique en préfecture du Nord, aux jours et heures habituels d'accueil du public, sur rendez-vous au 03 20 30 59 59.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment le rapport de présentation du PPA, son évaluation environnementale stratégique, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et les avis des collectivités et de leurs groupements rendus préalablement à l'ouverture de l'enquête au titre du L.222-4 du code de l'environnement.

Toute information complémentaire sur le plan soumis à enquête publique peut être demandée auprès du pôle air, climat, énergie de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Hauts-de-France, par courrier au 44 rue de Tournai – CS 40 259 – 59 019 LILLE Cedex, ou par courriel à [ppa-consultation.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ppa-consultation.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr)

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête (M. Michel DUVET, président de la commission, M. Yves REUMAUX, M. Patrick CHLEBOWSKI, M. Francis LECLAIRE, M. Pascal GREGOIRE, membres titulaires, et M. Didier COURQUIN, membre suppléant) se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairies, aux jours et heures suivants :

Commune	Date	Horaires	Commune	Date	Horaires
Lille	lundi 16 septembre 2024 mardi 24 septembre 2024 samedi 28 septembre 2024 jeudi 3 octobre 2024 vendredi 18 octobre 2024	de 9 h à 12 h de 9 h à 12 h de 9 h à 12 h de 13 h à 16 h de 13 h à 16 h	Lens	lundi 16 septembre 2024 mercredi 25 septembre 2024 samedi 5 octobre 2024 mercredi 9 octobre 2024 jeudi 17 octobre 2024	de 9 h à 12 h de 14 h à 17 h de 9 h à 12 h de 9 h à 12 h de 14 h à 17 h
Béthune	lundi 16 septembre 2024 lundi 30 septembre 2024 mardi 8 octobre 2024 lundi 14 octobre 2024 vendredi 18 octobre 2024	de 9 h à 12 h de 9 h à 12 h de 9 h à 12 h de 9 h à 12 h de 14 h à 17 h	Merville	vendredi 20 septembre 2024 lundi 23 septembre 2024 lundi 7 octobre 2024 mardi 8 octobre 2024 vendredi 18 octobre 2024	de 14 h à 17 h de 9 h à 12 h de 9 h à 12 h de 9 h à 12 h de 14 h à 17 h
Valenciennes	lundi 16 septembre 2024 vendredi 20 septembre 2024 lundi 30 septembre 2024 samedi 5 octobre 2024 jeudi 17 octobre 2024	de 14 h à 17 h de 14 h à 17 h de 14 h à 17 h de 9 h à 12 h de 9 h à 12 h	Orchies	jeudi 19 septembre 2024 vendredi 27 septembre 2024 mardi 1 octobre 2024 vendredi 11 octobre 2024 vendredi 18 octobre 2024	de 9 h à 12 h de 14 h à 17 h de 9 h à 12 h de 14 h à 17 h de 14 h à 17 h
Douai	lundi 16 septembre 2024 lundi 30 septembre 2024 lundi 7 octobre 2024 lundi 14 octobre 2024 vendredi 18 octobre 2024	de 14 h à 17 h de 14 h à 17 h de 9 h à 12 h de 9 h à 12 h de 14 h à 17 h			

Les observations et propositions pourront aussi être formulées pendant toute la durée de l'enquête :

- sur les registres d'enquête disponibles à la préfecture du Nord, siège de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais, et dans les mairies susmentionnées ;
- par courrier postal, à l'attention du président de la commission d'enquête, à l'adresse suivante : Préfecture du Nord, 12 rue Jean sans Peur – CS 20 003 – 59 039 LILLE ;
- sur le registre dématérialisé : <https://participation.proxiterritoires.fr/plan-protection-atmosphere-lille-et-bassin-minier>
- par courriel : [plan-protection-atmosphere-lille-et-bassin-minier@mail.proxiterritoires.fr](mailto:plan-protection-atmosphere-lille-et-bassin-minier@mail.proxiterritoires.fr)

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront mis à la disposition du public, pendant une durée d'un an, sur les sites internet des préfectures du Nord ([www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)) et du Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)), ainsi qu'en préfectures du Nord et du Pas-de-Calais.

À l'issue de l'enquête publique, le plan de protection de l'atmosphère des agglomérations de Lille et du bassin minier, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, sera arrêté conjointement par les préfets du Nord et du Pas-de-Calais, en application du R.222-28 du code de l'environnement.